



SUPERVISEURS DES SOINS INFIRMIERS

CNP 31300: COORDONNATEURS ET SUPERVISEURS DES SOINS INFIRMIERS

Coordonnent et supervisent le travail des infirmiers autorisés, des infirmiers auxiliaires et tout autre personnel des soins infirmiers.



PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Bonnes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

59

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

41,00 \$

18,60 \$ FAIBLE 53,00 \$ HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation universitaire

EMPLOYÉS

289

SALAIRE MOYEN

81 000 \$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

100,0 %	Soins de santé et assistance sociale
S.O.	S.O.
S.O.	S.O.
S.O.	Toutes les autres industries



EMPLOI SELON L'ÂGE

0,0 %	15-24
20,4 %	25-34
28,6 %	35-44
14,3 %	45-54
36,7 %	55-64
0,0 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- | | | |
|--|---|--|
| • Coordonnateur/Coordinatrice
Des Services De Soins
Infirmiers | • Coordonnateur/Coordinatrice
Des Soins Infirmiers | • Coordonnateur/Coordinatrice
Des Soins Infirmiers Aux
Patients |
| • Superviseur/Superviseure
Des Soins Infirmiers | • Superviseur/Superviseure
Des Soins Infirmiers -
Psychiatrie | • Superviseur/Superviseure
Des Soins Infirmiers -
Santé Publique |

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- superviser le travail des infirmiers autorisés, des infirmiers auxiliaires et de tout autre personnel des soins infirmiers;
- évaluer les besoins des patients et s'assurer que les soins requis sont dispensés;
- établir et coordonner les services de soins infirmiers et les autres services de santé;
- veiller à la qualité des soins infirmiers et au respect des procédures administratives;
- participer à la mise sur pied de politiques et de procédures de l'unité des soins infirmiers;
- administrer le budget de l'unité de soins infirmiers et assurer la disponibilité des produits et de l'équipement;
- participer à la sélection, à l'évaluation et au perfectionnement professionnel du personnel infirmier.

